



Illkirch-Graffenstaden

**Direction de l'Enfance et de la Vie Educative**

Service Scolaire/Périscolaire

181 route de Lyon - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél. 03 88 66 80 70

Courriel : [guichet-unique@illkirch.eu](mailto:guichet-unique@illkirch.eu)



## SOMMAIRE

1. Présentation des écoles
2. Organisation de la semaine
3. Inscriptions scolaires
4. Plan des écoles et des structures petite enfance
5. Enseignement bilingue
6. Dérogations
7. Autour de l'école



Chers parents,

### **BIENVENUE À VOUS, BIENVENUE À VOTRE ENFANT QUI VA FRÉQUENTER UNE ÉCOLE DE NOTRE BELLE VILLE !**

L'école, désormais obligatoire en France dès l'âge de trois ans, occupe une place importante dans la vie de votre enfant. En effet, au fil des années, il y passera beaucoup de temps. Elle fera partie de sa vie quotidienne. Certains jours, il y sera plus longtemps qu'à la maison. Il est essentiel qu'il s'y sente bien !

L'école est un lieu où votre enfant va grandir, s'épanouir, découvrir les autres et apprendre comment vivre avec eux, découvrir le monde et apprendre à raisonner, à chercher, à explorer, à comprendre...  
L'école est un lieu d'instruction et d'éducation.

À Illkirch-Graffenstaden, nous mettons tout en œuvre pour qu'elle soit également un lieu de sérénité et de vie.

Ce petit livret a pour objectif de vous exposer de façon claire et concise les différentes possibilités et les établissements que vous trouverez dans notre ville, ainsi que les démarches que vous aurez à faire pour y inscrire votre enfant.

Vous y trouverez également des informations utiles pour le déjeuner de votre enfant dans sa journée d'école, et éventuellement pour le faire garder le matin, le soir, les mercredis et durant les vacances scolaires.

Ce livret ne répondra peut-être pas à toutes vos questions. Il trace simplement les grandes lignes du chemin à suivre pour inscrire son enfant à l'école. Il ne remplace pas une discussion ou une rencontre. Toute l'équipe de la Direction de l'Enfance et de la Vie Éducative se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Soyez assurés de notre dévouement au service de votre enfant, afin que sa scolarité à Illkirch-Graffenstaden soit belle et riche !

Bonne lecture !

**Elisabeth DREYFUS**

Adjointe au Maire chargée de l'Éducation et de la Petite Enfance

## Présentation des écoles

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden gère 8 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires. Chaque enfant relève d'une école déterminée par la carte scolaire en fonction de son lieu d'habitation. La scolarisation est obligatoire à partir de 3 ans (*loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019*).

L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi prévoit que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section (*notamment pour le temps de l'après-midi*) sur demande de la famille auprès du directeur d'école.

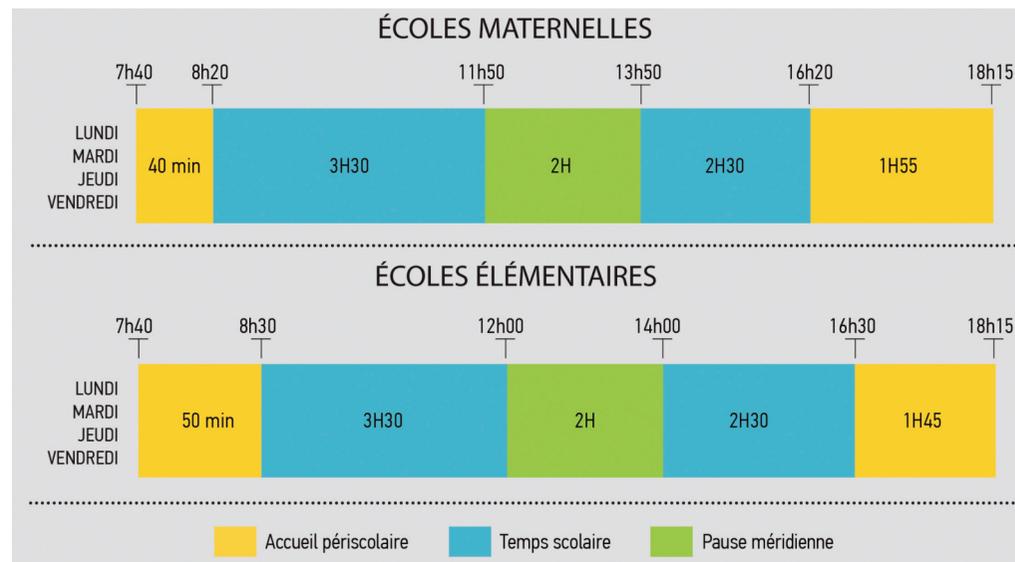


- **L'affectation d'une école en fonction de son lieu d'habitation permet à l'enfant de s'intégrer dans son quartier, d'avoir une proximité entre sa maison et son école (durée de trajet limitée) et d'avoir des amis qui habitent à proximité.**



## LES HORAIRES DES ÉCOLES À ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### ORGANISATION DE LA SEMAINE



- **Au cours de sa journée, l'enfant rencontre de nombreux référents éducatifs. Son enseignant, l'ATSEM s'il est scolarisé en école maternelle, le responsable périscolaire, les animateurs. Afin de garantir une cohérence éducative à chaque enfant et d'offrir un cadre scolaire et périscolaire sécurisant et riche en découvertes, la Ville a conclu avec l'Education Nationale un projet éducatif de territoire autour duquel sont tissés des partenariats et projets communs tout au long de l'année.**

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

### Premiers pas vers l'école : socialisation

Pour permettre une expérience en collectivité avant l'entrée à l'école maternelle, un accueil occasionnel est possible dans les structures Petite Enfance de la Ville (*Multi-accueil de l'III, Crèche collective Les Vignes, Halte-Garderie la Maisonelle*).

L'accueil s'effectue en fonction des disponibilités.

Renseignements auprès des directrices des différentes structures ou auprès de la Crèche Familiale, 1a Avenue Messmer.



► **L'école est une étape importante dans la vie de l'enfant, c'est le passage entre le monde de la petite enfance et celui de l'enfance. Pour l'aider sur ce chemin, vous pouvez l'accompagner par des lectures, des découvertes mais aussi en favorisant les rencontres et les temps collectifs avec d'autres enfants. Ces moments partagés vous permettront l'un et l'autre d'appréhender la rentrée scolaire plus sereinement.**

### Comment faire une première inscription à la maternelle ?

L'inscription à l'école maternelle concerne uniquement les enfants fêtant leur 3<sup>ème</sup> anniversaire dans l'année civile.

Elle se fait en 2 étapes :

#### Étape 1 : la délivrance du certificat d'admission

Deux possibilités pour l'obtenir :

- Via le site internet de la Ville :  
Ce moyen est à privilégier pour cause de mesures sanitaires.
- Directement au Guichet Unique sur rendez-vous au 03 88 66 80 70 ou par courrier.

### Documents à fournir :

- Tout document permettant de justifier l'identité des parents et l'âge de l'enfant (Le livret de famille (*pages parents et enfants*) ou l'extrait d'acte de naissance
- Tout document permettant de justifier du domicile de l'enfant datant de moins de 3 mois (*facture de consommation de box, gaz, électricité, eau, quittance de loyer*)
- La fiche famille dûment remplie (*téléchargeable sur internet*)
- La demande d'inscription en section bilingue le cas échéant

### Étape 2 : l'inscription dans l'école de secteur

Les modalités d'inscription dans votre école vous seront communiquées par le service Scolaire et Périscolaire lors de la remise du certificat d'admission.

### Documents à fournir :

- Le certificat d'admission scolaire
- La fiche de renseignement et d'urgence complétée (*remise avec le certificat d'admission scolaire*)
- Le carnet de santé de l'enfant
- Le livret de famille



► **Le directeur de l'école est votre interlocuteur privilégié auquel vous pourrez poser toutes vos questions sur l'école et la vie de la classe.**

## Inscription au CP

Un justificatif de domicile sera demandé en classe de grande section et le certificat sera édité automatiquement par la mairie. Il sera transmis par l'école.

Inscriptions dans l'école de secteur suivant les modalités communiquées avec le certificat d'admission.

► **Une inscription dans l'école de secteur est obligatoire même si vous demandez une école dans une autre commune.**



Illkirch-Graffenstaden

## STRUCTURES PETITE ENFANCE

### 1 - Crèche des Vignes

2A rue George Sand - Tél : 03 88 66 90 80

### 2 - Multi-accueil de l'ill

156-3 route de Lyon - Tél : 03 90 40 70 30

### 3 - Crèche familiale/Midi-tatie

1A rue Messmer - Tél : 03 88 66 35 80

### 4 - Halte-garderie «La Maisonnelle»

20A rue des Roseaux - Tél : 03 88 66 67 00

### 5 - Relais des Assistantes Maternelles

156-3 route de Lyon - Tél : 03 69 06 15 04

### 6 - Crèche parentale «L'ill aux enfants» - 8 rue des Iris - Tél : 03 88 43 56 87

### 7 - Crèche «L'arbre à bulles»

Rue Benjamin Baillaud - Parc d'Innovation - Tél : 03 59 61 02 90

### 8 - Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP)

20A rue des Roseaux - Tél : 06 72 93 68 63

## CENTRES DE LOISIRS

1 - L'ill aux Loisirs (3/6 ans) - 1 rue des Boulangers - Tél : 03 88 66 82 61

2 - Le Muhlegel (6/15 ans) - 4 rue Krafft - Tél : 03 69 06 15 00

## ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

1 - Ecole Maternelle du Centre - 3 place de la Mairie - Tél : 07 88 77 99 90

2 - Ecole Maternelle Libermann - 30 rue Libermann - Tél : 06 07 19 62 90

3 - Ecole Maternelle Lixenbuhl - 22A rue d'Alsace - Tél : 07 72 27 99 80

4 - Ecole Maternelle du Nord - 4 route Burkel - Tél : 06 30 90 98 17

5 - Ecole Maternelle de l'Orme - 37 rue de l'Orme - Tél : 06 31 17 03 23

6 - Ecole Maternelle de la Plaine - Rue de la Saône - Tél : 07 85 23 48 30

7 - Ecole Maternelle du Sud - 1 rue des Boulangers - Tél : 06 74 19 20 53

8 - Ecole Maternelle des Vergers - 8 rue des Iris - Tél : 06 71 91 59 55

9 - Ecole Élémentaire du Centre - 3 place de la Mairie - Tél : 07 88 77 99 90

10 - Ecole Élémentaire Libermann - 1 rue des Roseaux - Tél : 06 45 37 29 35

11 - Ecole Élémentaire Lixenbuhl - 13 rue Kageneck - Tél : 07 72 27 99 80

12 - Ecole Élémentaire du Nord - 4 route Burkel - Tél : 07 86 15 58 05

13 - Ecole Élémentaire du Sud - 1 rue des Boulangers - Tél : 06 74 19 20 53

14 - Ecole Élémentaire des Vergers - 8 rue des Iris - Tél : 06 71 91 59 55

Structures petite enfance, centres de loisirs et écoles

8

9

## Inscription dans les autres niveaux

(nouveaux arrivants sur la commune) :

Elle se fait en 2 étapes :

### Etape 1 : la délivrance du certificat d'admission

Deux possibilités pour l'obtenir :

- Via le site internet de la Ville :  
Ce moyen est à privilégier pour cause de mesures sanitaires.
- Directement au Guichet Unique sur rendez-vous : 03 88 66 80 70 ou par courrier

#### Documents à fournir :

- Tout document permettant de justifier l'identité des parents et l'âge de l'enfant (*Le livret de famille (pages parents et enfants) ou l'extrait d'acte de naissance*)
- Tout document permettant de justifier du domicile de l'enfant datant de moins de 3 mois (*facture de consommation de box, gaz, électricité, eau, quittance de loyer*)
- La fiche famille dûment remplie (*téléchargeable sur internet*)

### Etape 2 : l'inscription dans l'école de secteur

Les modalités d'inscription dans votre école vous seront communiquées par le service Scolaire et Périscolaire lors de la remise du certificat d'admission.

#### Documents à fournir :

- Le certificat d'admission scolaire
- La fiche de renseignement et d'urgence complétée (*remise avec le certificat d'admission scolaire*)
- Le carnet de santé de l'enfant
- Le livret de famille



## Enseignement bilingue allemand

4 écoles maternelles proposent un enseignement bilingue :

- L'école maternelle du Centre (*secteurs Centre et Nord*)
- L'école maternelle Lixenbuhl (*secteurs Lixenbuhl, Vergers et Plaine*)
- L'école maternelle Libermann (*secteurs Libermann et Sud*)
- L'école maternelle de l'Orme

Et 3 écoles élémentaires

- L'école élémentaire du Centre (*secteurs Centre et Nord*)
- L'école élémentaire Lixenbuhl (*secteurs Lixenbuhl, Vergers et Plaine*)
- L'école élémentaire Libermann (*secteurs Libermann, Orme et Sud*)

Le choix du bilingue se fait au moment de l'inscription administrative en petite section, sous réserve de places disponibles.

#### A savoir :

L'enseignement bilingue démarre dès l'école maternelle et se poursuit jusqu'en fin d'école élémentaire. A l'issue de l'école élémentaire, les élèves poursuivent leur scolarité dans le collège bilingue du secteur, puis dans un lycée général ou technologique (*Baccalauréat et Abitur*) ou un lycée professionnel (*Bacpro et Azubi*). Le programme d'enseignement est le programme français dans son intégralité.

L'enseignement bilingue repose sur la parité horaire dans les 2 langues : 12h en français et 12h en allemand. Il est généralement assuré par 2 enseignants sur le principe de l'alternance des langues par journée entière.

#### Par exemple :

Lundi	Allemand
Mardi	Français
Jeudi	Allemand
Vendredi	Français

**Le choix du bilinguisme nécessite un engagement et un investissement de la part de la famille.**



Le parcours bilingue est facilité par un contact régulier avec l'environnement germanophone : émissions TV en allemand, visite en Allemagne, activités culturelles en allemand ou en dialecte.



## Comment faire une demande de dérogation ?

Avant de faire une demande de dérogation, l'enfant doit être inscrit dans son école de secteur (*Etapes 1 et 2*).

Les formulaires de demande de dérogation sont disponibles mi-mars sur le site internet de la Ville ou auprès du Guichet unique.

Retourner le formulaire complété et signé au Service scolaire et périscolaire aux dates précisées sur le formulaire.

Il faudra y joindre les documents motivant votre demande.

Pour les demandes émanant de familles non illkirchoises, l'accord de la mairie d'origine doit obligatoirement figurer sur le formulaire (*accord avec signature et tampon de la mairie de domiciliation*).

Les demandes sont examinées par une commission qui donne un avis suivant les possibilités d'accueil de l'école et les motifs invoqués.

Le regroupement de fratrie ou la garde par les grands-parents (*justifiée par une attestation sur l'honneur des grands-parents et d'un justificatif de domicile*) sont les seuls motifs automatiquement acceptés sous réserve de place dans l'école demandée.

Les décisions sont communiquées aux parents courant mai par courrier.

Aucune réponse ne saurait être donnée par téléphone ou par mail.



## Autour de l'école

### L'accueil familial



#### 1. Le Midi-Tatie

L'enfant est cherché à l'école puis accueilli au domicile d'un assistant maternel pour le déjeuner et reconduit à l'école. Il peut également passer l'après-midi chez ce professionnel en première année d'école (*mi-temps scolaire*) et il peut aussi être accueilli pendant les vacances scolaires (*différents contrats sont possibles*).

C'est avant tout un accueil familial entre midi et deux adapté aux jeunes enfants. Possibilité d'accueil le matin, le soir, les mercredis et les vacances.

Inscriptions auprès de la Crèche Familiale

Gestionnaire : Association Léo Lagrange Centre Est

1A Avenue Messmer - Site internet : [creches-illkirch.org](http://creches-illkirch.org) - Tél : 03 88 66 35 80

**Conditions d'inscription** : tous les enfants illkirchois scolarisés dans la commune, sous réserve des places disponibles.

**Tarifs** : en fonction des revenus.

#### 2. Les assistants maternels indépendants

Comme le Midi-tatie, il s'agit d'un accueil au domicile d'un assistant maternel sur différents temps possibles : matin, midi, soir, mercredis et vacances.

Les horaires et les modalités d'accueil sont négociés librement entre les parents et l'assistant maternel. La liste des assistants maternels ayant des places disponibles est accessible sur le site internet de la Ville et auprès du Relais des Parents et des Assistants Maternels.

Informations au Relais des Parents et des Assistants Maternels

156/3 Route de Lyon - Tél : 03 69 06 15 04 ou 06 30 79 81 09

**Tarifs** : les tarifs sont négociés librement entre les parents et l'assistante maternelle. Une aide est versée par la CAF en fonction des revenus des parents, elle vient en minoration du tarif global.

► **L'école propose un temps de sieste aux enfants de Petite section l'après-midi. Chaque école dispose d'une salle de sieste. Il est également possible, sur demande auprès du directeur de l'école, que l'enfant fasse la sieste à la maison ou chez l'assistant maternel. N'hésitez pas à en échanger !**



## L'accueil collectif

### La restauration scolaire collective

La restauration scolaire collective est disponible dans les écoles maternelles Centre, Lixenbuhl, Nord, Plaine, Sud et Vergers. La restauration est encadrée par les ATSEM et par des animateurs périscolaires. Elle ne constitue aucunement un motif de dérogation et les places n'y sont pas limitées.



- Afin de respecter les besoins et le rythme de chaque enfant, nous favorisons l'accès à la restauration collective en premier service aux élèves de petite section. Leur sieste est ainsi avancée, leur permettant un temps de repos allongé.

### Les accueils périscolaires

Ils sont organisés dans toutes les écoles de la Ville, les places n'y sont pas limitées. Ces accueils sont encadrés par des ATSEM et par des animateurs périscolaires. Ils sont soumis à la réglementation de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale afin d'en garantir la qualité d'encadrement (1 adulte pour 10 enfants en maternelle).



- Les ATSEM sont des agents de la Ville mis à disposition des écoles, ils sont présents sur temps scolaire mais également sur temps périscolaire. Cela permet au jeune élève d'avoir un repère dans sa journée.

### Horaires :

Matin : à partir de 7h40 jusqu'à la prise en charge par l'enseignant  
Soir : de 16h20 à 18h15 au plus tard

### Inscriptions :

- Via le site internet de la Ville
- Auprès du Guichet Unique uniquement sur rendez-vous au 03 88 66 80 70

Tarifs : en fonction des revenus

## L'III aux Loisirs

L'III aux Loisirs est accessible à tous les enfants de 3 ans révolus scolarisés; L'accueil se fait les mercredis et les vacances scolaires (*hormis congés de Noël*)



- Le centre de loisirs veille à respecter le rythme de chacun en adaptant le programme et en proposant un fonctionnement adapté à chaque tranche d'âge. Une période d'adaptation est proposée aux nouveaux inscrits durant la première semaine de vacances (*application d'un tarif adapté*)

Les horaires : de 7h40 à 18h15

Le lieu : école maternelle du Sud, 1 rue des Boulangers

### Inscriptions :

- Via le site internet de la Ville
- Auprès du Guichet Unique uniquement sur rendez-vous au 03 88 66 80 70

Tarifs : en fonction des revenus

